



## SIGNATURE ELECTRONIQUE DES MANDATS DE PRÉLEVEMENT

Ce guide a pour objectif d'exposer aux clubs la procédure à suivre afin de signer un mandat de prélèvement, qu'il soit de niveau ligue, comité ou siège (FFT).

Quel que soit le type de mandat, seuls le **Président**, le **Secrétaire Général** et le **Trésorier Général** peuvent signer l'autorisation de prélèvement.

S'il s'agit de la signature d'un mandat de niveau ligue, lors de leur connexion à ADOC, le **Président**, le **Secrétaire Général** ou le **Trésorier Général** vont voir apparaître un message d'alerte en haut à gauche de l'écran et se retrouveront automatiquement sur la page d'autorisation de prélèvement en cliquant dessus.

S'il s'agit de la signature d'un mandat de niveau comité ou siège, l'utilisateur devra se rendre au menu **Configuration > Paramétrage > IBAN** et cliquer sur « signer le mandat comité » ou « signer le mandat siège ».

La page suivante fait apparaître les informations liées à la personne signataire, parmi lesquelles le numéro de mobile renseigné sur sa fiche adhérent côté ADOC. Ce numéro de mobile est très important car il va être indispensable dans la procédure (envoi d'un code pour valider l'autorisation).

**Autorisation de prélèvement Comité**

Signataire		
Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Jean	PRESIDENT
Courriel	Portable	Doit commencer par +33 et contenir ensuite entre 9 et 12 chiffres
jeanpresident@adoc.com	+33671234567	
<input type="button" value="Générer le mandat Comité"/>		

Pour pouvoir procéder à l'opération, l'utilisateur doit être en possession d'un relevé d'identité bancaire du club, faisant apparaître le numéro IBAN ainsi que de son téléphone mobile. Il est donc possible de continuer à travailler dans ADOC et de revenir ultérieurement pour signer le mandat.

**Etape 1 : saisie de l'IBAN** du compte du club dans le champ réservé à cet effet. Un champ apparaît dans lequel il convient de saisir l'IBAN du club. Il est éventuellement possible à ce niveau de choisir de saisir les informations du RIB ; cliquer pour cela sur « choisir un autre format ». Le résultat final restera le même.

**Autorisation de prélèvement Comité**

Renseignez vos coordonnées bancaires :

FR76 0000 0000 0091 1142 9365 888

[ou choisir un autre format \(RIB, ...\)](#)

En mode démo vous pouvez essayer avec l'IBAN de test : [FR760000000009111429365888](#).

Annuler Continuer



Une fois l'IBAN saisi et vérifié attentivement, il convient de cliquer sur le bouton Continuer pour passer à l'étape suivante.

**Etape 2 : vérification du numéro de téléphone mobile** en possession de l'utilisateur au moment de l'opération. Attention il convient de renseigner ce numéro sans faire apparaître le premier 0.

Il suffit alors de cliquer sur le bouton Recevoir le code.

**Autorisation de prélèvement Comité**

Renseignez votre numéro de mobile :

 +33 671234567

Nous vous enverrons un code par SMS pour autoriser la transaction.

Annuler Recevoir le code



**Etape 3** : L'utilisateur reçoit un SMS sur son téléphone mobile. Le SMS contient un **code à 4 chiffres**. C'est ce code qu'il convient d'entrer pour pouvoir valider l'autorisation de prélèvement par la ligue dont le nom apparaît en bas de l'écran.

**Autorisation de prélèvement Comité**

Renseignez le code à 4 chiffres envoyé au: +33671234567 ([modifier](#))

8461

[Recevoir à nouveau le code](#)

Les SMS ne sont pas envoyés quand vous utilisez la sandbox. Le code que vous auriez reçu est: [8461](#).

En renseignant le code, vous signez [un mandat](#) qui autorise **COMITE GIRONDE** à prélèver votre compte. Vous devez détenir ce compte ou être autorisé par le détenteur à agir pour son compte. Vos données personnelles feront l'objet d'un traitement par **SLIMPAY**, un établissement de paiement agréé par l'ACPR, pour l'exécution du paiement pour le compte de **COMITE GIRONDE**, ainsi qu'à des fins de prévention de la fraude conformément à la réglementation européenne.

[Annuler](#) [Envoyer](#)



Code de sécurité envoyé par SMS sur le téléphone mobile renseigné. L'utilisateur doit donc avoir son téléphone mobile avec lui au moment de procéder à l'opération.

*L'image présentée n'est qu'un simple exemple.*

Renseigner le code reçu par SMS et valider la saisie en cliquant sur Envoyer.

Un message apparaît alors confirmant le bon déroulement de l'opération.

**Autorisation de prélèvement Comité**

- Le mandat a été signé.
- Le mandat 'SLMP040041513' a été enregistré dans la base fédérale

### Vérification des informations et autorisation de prélèvement par la FFT

Il est possible de vérifier les informations saisies en allant dans le menu Configuration/Paramétrage et en sélectionnant l'onglet « IBAN ». L'information de l'autorisation de prélèvement par le comité apparaît alors à OUI.

Fonctionnalités	IBAN	Année adhésion	Espace Joueur & Résa	Installations	Informations et Services
IBAN	FR76 0000 0000 0094 7378 4504 433			BIC	
				BICTESTFFT	
					Autorisation de prélèvement par la FFT (centrale du club, équipes en Championnat de France)
Oui				Oui	
					Autorisation de prélèvement par le comité départemental (équipes en Championnat Départemental)
Oui					
					<i>En cas de changement, merci d'adresser votre nouvel IBAN à votre ligue.</i>

Si le club n'a pas encore signé de **mandat de prélèvement vis-à-vis du siège de la FFT**...

- prélèvement pour les achats à la Centrale du club 
- et/ou
- prélèvement pour les inscriptions des équipes inscrites en Championnat de France

... un bouton « **Signer le mandat siège** » apparaît. Il suffit de cliquer dessus et de suivre la même procédure que décrite ci-dessus. Le témoin d'autorisation de prélèvement par la FFT passera alors à « Oui » et le club aura immédiatement la possibilité soit de passer une commande à la Centrale du club soit éventuellement de valider l'inscription d'une équipe devant participer aux Championnats de France.

\* \* \* \* \*